

Capacité de conduire réduite

L'alcool, la fatigue, la distraction, les drogues et les médicaments: autant de facteurs préjudiciables à la capacité de conduire qui sont à l'origine d'une part considérable des accidents de la route. La prévention de ces derniers nécessite des mesures alliant efficacité, économicité et applicabilité.

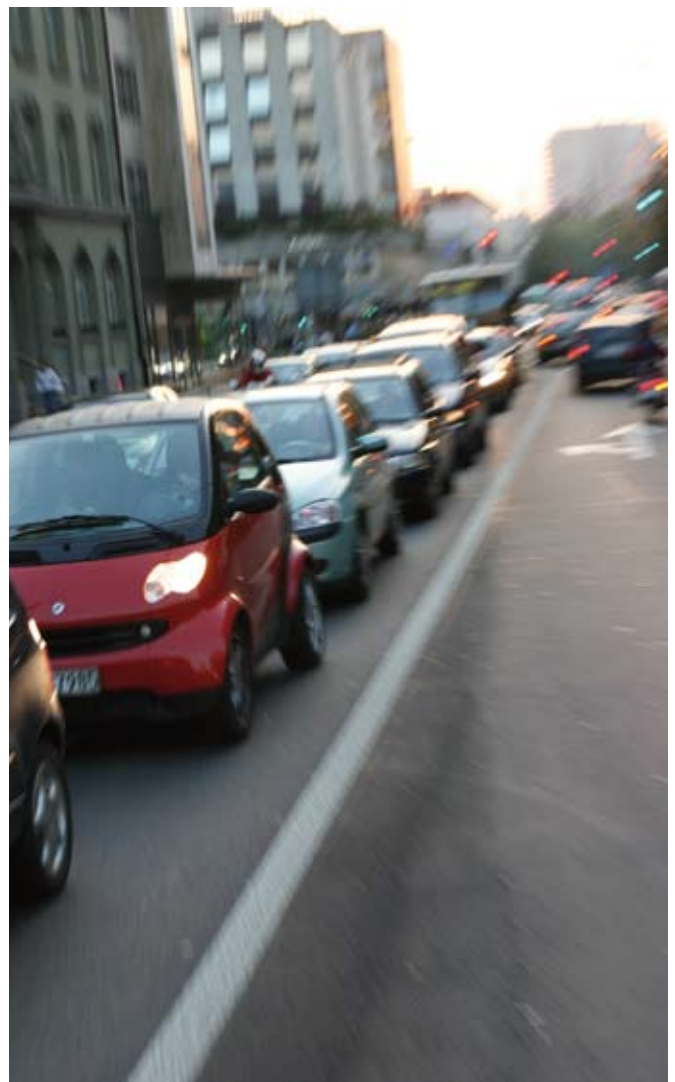
Problématique

La Loi sur la circulation routière (LCR) stipule que tout conducteur d'un véhicule doit, durant toute la conduite, être en possession des capacités physiques et psychiques nécessaires à cette activité. Des substances comme l'alcool, les drogues ou les médicaments agissent sur le système nerveux central et affectent les facultés de réaction. De même, des facteurs endogènes comme la fatigue et la distraction se traduisent par une capacité de conduire réduite. Cette dernière contribue à une part importante des accidents de la route.

La littérature internationale rend compte de nombreux travaux sur les facteurs préjudiciables à la capacité de conduire, mais une compilation de ces connaissances – et en particulier leur application à la situation suisse – faisait défaut jusqu'ici. Le dossier de sécurité du bpa consacré à la capacité de conduire se propose de déterminer les mesures à prendre en priorité en Suisse afin d'améliorer la capacité de conduire des usagers de la route motorisés.

Méthode et but

Le dossier de sécurité s'articule autour de quatre chapitres portant sur les différents facteurs de risque que sont a) l'alcool, b) la fatigue, c) la distraction et d) les drogues et les médicaments. Pour chacun d'eux, il décrit les relations avec l'incapacité de conduire, les conditions qui favorisent ces facteurs et étudie l'accidentalité, puis procède à une appréciation du risque. Pour ce faire, il se fonde sur des évaluations de la fréquence (prévalence), de la dangerosité (risque relatif) et du poids (risque attribuable) de ces facteurs dans les accidents de la route en Suisse.



De cette analyse exhaustive, il dégage des mesures de prévention éducatives et répressives, ou concernant la technologie des véhicules et l'infrastructure. Sur la base de leur évaluation systématique en termes d'efficacité, d'économicité ainsi que d'applicabilité aux plans social, légal et technique, le dossier de sécurité formule des recommandations pratiques pour la Suisse.

L'ouvrage de référence qui résulte de ce travail a pour ambition de refléter le niveau actuel des connaissances. Il doit permettre une prise de décisions fondée pour les personnes et les institutions chargées de planifier et de financer les mesures de prévention routière.

Résultats

En se fondant sur la littérature examinée, les auteurs estiment que l'alcool contribue à quelque 15% des accidents graves, la fatigue à 10%, les distractions de natures diverses à 8%, les drogues et les médicaments à 5%. Il ressort du dossier de sécurité que l'association de mesures ayant des cibles différentes est nécessaire:

- mesures universelles à l'intention de tous les usagers de la route (p. ex. bandes sonores en milieu de chaussée sur les tronçons dangereux ou campagnes de communication pour une meilleure prise de conscience du problème);
- mesures sélectives destinées aux personnes présentant un profil de risque élevé (p. ex. alcool interdit aux nouveaux conducteurs et aux chauffeurs professionnels);

- mesures indiquées s'adressant aux personnes ayant déjà eu un comportement à risque (p. ex. augmenter l'attrait d'une participation volontaire aux cours de rééducation pour délinquants de la conduite en état d'ébriété).

Pour améliorer l'insécurité routière liée à la problématique de la capacité de conduire, des mesures portant sur l'alcool et la fatigue s'avèrent particulièrement pertinentes. Les interventions considérées comme vivement recommandées sont présentées ci-dessous.

Mesures vivement recommandées ayant trait à l'alcool

Alcool interdit pour les nouveaux conducteurs durant la période probatoire et pour les chauffeurs professionnels

Extension de la force probante du contrôle de l'air expiré en lieu et place de la prise de sang

Intensification des contrôles de police (y compris augmentation de la visibilité)

Communication de la police sur ses activités de contrôle

Retrait impératif du permis en cas de conduite avec une alcoolémie comprise entre 0,5 et 0,79 pour mille

Mise en place, dans toute la Suisse, de programmes de rééducation pour les primodélinquants de la conduite en état d'ébriété

Augmentation de l'attrait d'une participation volontaire à des cours de rééducation routière

Mesures vivement recommandées ayant trait à la fatigue

Renforcement des contrôles pour le respect de l'Ordonnance sur la durée du travail et du repos des conducteurs professionnels (OTR)

Conclusions

La capacité de conduire est surtout mise à mal par l'état d'ébriété et la fatigue excessive. La distraction constitue un problème ponctuel, mais – du fait de sa diversité – il ne peut être traité que difficilement de manière ciblée. Les

drogues et les médicaments ne jouent pour leur part qu'un rôle mineur, notamment si on les compare aux autres facteurs. Les mesures qui se focalisent sur certaines substances en particulier n'apparaissent que peu opportunes.

Source: Cavegn, M., Walter, E., Scaramuzza, G., Niemann, S., Allenbach, R. & Stöcklin, R. (2008). Beeinträchtigte Fahrfähigkeit von Motorfahrzeuglenkenden: Risikobeurteilung, Unfallanalyse und Präventionsmöglichkeiten (Dossier de sécurité 04, avec résumé en français et en italien). Berne: bpa – Bureau de prévention des accidents.

© bpa 2008. Reproduction souhaitée avec mention de la source

Editeur et contact:

bpa – Bureau de prévention des accidents, case postale 8236, CH-3001 Berne
Tél. +41 31 390 22 22, fax +41 31 390 22 30, info@bpa.ch, www.bpa.ch

Mario Cavegn
Tél. +41 31 390 22 07, m.cavegn@bpa.ch